



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## État d'alerte aux Antilles sur le chlordécone

Question écrite n° 9879

### Texte de la question

M. Louis Aliot interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le chlordécone. Longtemps jugé comme un produit indispensable à culture de la banane, filière agricole majeure des Antilles françaises, l'insecticide répondant au nom de chlordécone serait aussi un poison extrêmement dangereux, cancérigène notoire et perturbateur endocrinien désormais présent dans les sols martiniquais et guadeloupéens pour peut-être plusieurs centaines d'années. Ce produit a été interdit en France dès 1990, et utilisé jusqu'en 1993 par dérogation aux Antilles, pour lutter contre le charançon du bananier. Selon une étude d'impact sur la santé publique publiée en 2013, 95 % des Guadeloupéens et 92 % des Martiniquais seraient contaminés à la chlordécone. Des études ont été faites en Guadeloupe sur le cancer de la prostate et la prématurité. On a établi que « plus le taux de chlordécone dans le sang est élevé, plus le risque de prématurité est grand », a ainsi expliqué au *Huffington Post* Mme Josiane Jos-Pelage, pédiatre et présidente de l'Association médicale de sauvegarde de l'environnement et de la santé (AMSES) en Martinique. Soupçonnée d'entraîner une prématurité infantile lors du développement des bébés comme l'a démontré l'étude Timoun menée en Guadeloupe pour laquelle les experts concluent que « l'exposition chronique au chlordécone est associée à une diminution de la durée de gestation », la chlordécone serait aussi la cause du nombre record de cancer de la prostate en Martinique qui détient un triste record du monde, avec 227,2 nouveaux cas pour 100 000 hommes détectés tous les ans. Si le Gouvernement a annoncé un colloque sur l'état d'avancement des recherches sur la chlordécone, rien ne semble être vraiment mis en œuvre pour la dépollution des sols. Il lui demande donc ce qu'entend faire le Gouvernement pour concrètement dépolluer les sols des deux principales îles des Antilles françaises et enlever les traces de chlordécone subsistantes. Par ailleurs, il lui demande également si un volet prévention est étudié.

### Texte de la réponse

La chlordécone constitue par l'ampleur de la contamination et sa persistance dans le temps un enjeu sanitaire et environnemental majeur. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a mis en place un plan chlordécone III (2014-2020) afin de poursuivre les actions engagées lors des deux précédents plans pour protéger la population, accompagner les professionnels impactés mais également pour créer les conditions d'un développement durable de la qualité de vie sur le plan économique, sanitaire, social et culturel. En particulier, ce plan prévoit des actions de recherche, des actions de prévention auprès des populations et la publication de la cartographie de la contamination des sols dans les zones à risques. Dans le cadre de ce plan, le ministère de la transition écologique et solidaire pilote l'action 3 du premier axe qui consiste à améliorer et mettre à disposition des populations une cartographie de la contamination des zones non agricoles. La cartographie est d'ores et déjà en ligne depuis le printemps 2018 et complétée au fur et à mesure par les dernières données acquises à l'été 2018. En ce qui concerne le sujet de la dépollution des sols contaminés, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a, au cours des dernières années, initié des travaux de recherche sur un procédé de réduction chimique in situ. Si les premiers résultats obtenus ont été encourageants en matière de taux d'abattement, l'optimisation et la validation du procédé ne serait acquise qu'au bout de plusieurs années de

travail complémentaire avec en outre des coûts de mise en œuvre élevés (de l'ordre de 170 k€ à l'hectare) et surtout des interrogations non levées sur la contamination des eaux souterraines par les produits dérivés de la chlordécone post-remédiation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Louis Aliot](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (2<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9879

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et solidaire](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 juin 2018](#), page 5506

**Réponse publiée au JO le :** [20 novembre 2018](#), page 10521